

Procédures d'inspection des véhicules importés en provenance de pays infectés par la fièvre aphteuse

(Ces procédures sont en sus des procédures déjà existantes dans la directive [D-95-26 de la protection des végétaux - exigences phytosanitaires pour le sol et les matières connexes](#))

Véhicules personnel

Nouveaux :

1. Aucune restriction

Usagés :

1. Véhicules se trouvant dans une zone métropolitaine et se rendant dans une telle zone sans indice de présence de sol ou de matière organique - Aucune mesure.
2. Véhicules se trouvant dans une zone métropolitaine et se rendant dans une telle zone avec indice de présence de sol ou de matière organique - Nettoyage ordinaire haute pression à l'eau savonnée ou contenant un détergent.
3. Véhicules en milieu rural et se rendant dans un tel lieu sans indice de présence de sol ou de matière organique - Nettoyage ordinaire haute pression à l'eau chaude savonnée ou contenant un détergent.
4. Véhicules se trouvant en milieu rural et se rendant dans un tel lieu avec indice de présence de sol ou de matière organique - Nettoyage haute pression à l'eau chaude savonnée ou contenant un détergent. Il faut par ailleurs appliquer après le lavage une solution acide (acide citrique, acide acétique, acide lactique) ou un désinfectant efficace (Virkon, Germkill) aux roues, aux passages de roue et aux endroits du dessous des véhicules où l'on a localisé le sol ou la matière organique.

Véhicules, accessoires ou matériel agricoles

Nouveaux :

1. Les véhicules agricoles, les instruments et les équipements neufs peuvent être acceptés en provenance d'un pays infecté de la fièvre aphteuse, s'ils sont accompagnés d'un document notarié venant de l'exportateur. Ce document doit accompagner l'expédition et doit mentionner que les articles sont nouvellement manufacturés et emballés proprement, sans la présence de matière organique et de terre. Le matériel d'emballage ne comprend pas de paille, de foin et d'herbe. Les cargaisons seront sujettes à une inspection, afin de vérifier si les conditions présentées sont respectées. La cargaison peut être envoyée directement aux distributeurs après une inspection satisfaisante.

Usagés :

1. Véhicules exempts, à l'arrivée, de sol ou de matière organique décelable - Nettoyage haute pression à l'eau chaude savonnée ou contenant un détergent. Petits outils (p. ex. pelle) : lavage à l'eau chaude savonnée ou contenant un détergent.

2. Véhicules ayant des indices de présence de sol ou de matière organique à l'arrivée - Lavage haute pression à l'eau chaude savonnée ou contenant un détergent. Application d'une solution acide (acide citrique, acide acétique, acide lactique) ou d'un désinfectant efficace (Virkon ou Germkill), après le lavage, aux endroits des véhicules où la présence de sol ou de matière organique a été constatée.

Désinfectants

1. **Acide citrique** - 28,5 g/13,5 L (1 oz/3 gallons) (solution à 1,2%); préparation d'une nouvelle solution à chaque utilisation; permet de désinfecter les vêtements personnels et protecteurs; peut servir à la désinfection du personnel; à utiliser dans les pulvérisateurs puissants ou les appareils de nettoyage à la valeur; se combine à un détergent approprié (détergent non ionique ou cationique pour le nettoyage général); produit non corrosif; peut être utilisé sur la peinture, le métal, le bois, la peau, le béton et les textiles; ne doit pas être combiné à des savons, des alcalis, de la lessive de soude, des détergents de type ionique ou des adoucisseurs d'eau alcalins.

2. **Acide acétique** - solution à 2% Produit moyennement corrosif pour les objets en métal; peut rendre légèrement visqueuse la surface des objets en caoutchouc sauf s'il est bien nettoyé à l'eau; comme ce produit a une faible pénétration, la surface désinfectée doit être relativement imperméable et le virus ne doit pas se cacher dans des débris organiques.

Nota : le vinaigre est une solution d'acide acétique à 4-5%; l'acide acétique doit être acheté sous forme d'acide acétique cristallisable à 99,5% et être dilué à 2%.

3. **Acide sulfamique** - 28,5 g/13,5 L (1 oz/3 gallons); Sans danger pour le métal, la peinture, le caoutchouc et le plastique s'il est rincé après cinq minutes.

4. **Virkon®** (poudre) - solution à 2%; Oxydant et excellent désinfectant contre toutes les familles de virus; dilution recommandée : 20 g par litre d'eau et durée de contact de dix minutes.

5. **Germ Kill®** - dilution à 1:100 - 200; Désinfectant iodophile; à utiliser sur les bâtiments, le matériel, les véhicules et les enclos d'animaux; produit corrosif dont il faudra rincer les surfaces traitées

(produit Shur Gain; il se peut qu'il existe d'autres iodophores acides).

Il est permis d'utiliser d'autres désinfectants. Prière de consulter les spécialistes en nettoyage et désinfection de l'EIVCO pour obtenir des conseils.

Importations/Exportations
Division de la Santé des animaux et de l'élevage
Direction des produits animaux
Le 21 octobre 2005